

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet 2020**

-----

**Sont présents** : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Mireille DEMAR-LAGE, Bertrand DESBORDES, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Claude MARBOUTY, Alain MARTHON, Philippe VEYRIRAS

**Pouvoir de vote** :

Sabrina TIGOULET donne pouvoir de vote à Bertrand DESBORDES

Jacqueline CLOT donne pouvoir de vote à Nelly BAUDRY

Marie-Cécile LECOMTE donne pouvoir de vote à Mme Mireille DEMAR-LAGE

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **I. Délibération pour le choix des entreprises concernant l'aménagement d'une maison en salle communale.**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le jour même à 16 heures et leur remet un récapitulatif des offres les mieux disantes établi par le cabinet d'architecte EPURE.

- Lot 1 : GROS ŒUVRE – VRD – RAVALEMENT : **EDIFIANCE pour un montant de 66 690,55€ HT**
- Lot 2 : CHARPENTE- BARDAGE - PLANCHER BOIS - COUVERTURE – ZINGUERIE : **Société CCPF pour un montant de 37 972,00 € HT**
- Lot 3 : PEINTURE : **SARL VACHER Jean-Claude pour un montant de 7 552,00 € HT**
- Lot 4 : MENUISERIES EXT.ALUMINIUM : **SAS NAUDON MATHE pour un montant de 20 312,00 € HT**
- Lot 5 : MENUISERIES BOIS : **Société SLMC pour un montant de 12 714,00 € HT**
- Lot 6 : PLATRERIE – ISOLATION : **Société ELIEZ pour un montant de 21 194,47 € HT**
- Lot 7 : ELECTRICITE – LUMINAIRES – CHAUFFAGE – VENTILATION : **Société BRUNET pour un montant de 26 900,40 € HT**
- Lot 8 : PLOMBERIE – SANITAIRES : **Société NMPC pour un montant de 11 507,51 € HT**
- Lot 9 : SOLS SOUPLES : **SARL VACHER Jean-Claude pour un montant de 1863,05 € HT**
- Lot 10 : CARRELAGE – FAIENCES : **BES Carrelage pour un montant de 8 111,33 € HT**
- Lot 11 : DESAMIANTAGE : **Société KDS pour un montant de 8 000,00 € HT**

Le montant total des offres est de 222 817,31 € HT pour une estimation de 220 000,00 € HT, ce qui représente un surcoût de 2 817,31 HT soit + 1,28 %.

Monsieur le Maire précise que le chantier démarrerait début octobre et se terminerait mi-juin.

Pascale DUPUY fait remarquer que sur les 11 entreprises 5 sont dirigées par des femmes et Claude MARBOUTY ajoute que ces dossiers d'appels d'offres sont très techniques et qu'il est difficile de tout maîtriser.

**Après en avoir débattu, les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le choix de ces entreprises.**

## **II. Délibération pour la Cession d'un bout de chemin rural attenant aux parcelles A765 et A892**

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que M. et Mme BARGET souhaitent vendre un bien immobilier sur les parcelles cadastrées A765 et A892 au lieu-dit Roulhac, mais celles-ci sont traversées par un délaissé de voirie.

Donc Il est proposé de leur vendre une partie de ce délaissé concerné pour la somme de 150,00 €. Le chemin a déjà été déplacé sur la parcelle attenant la parcelle A 676. Il précise que tous les frais seront à la charge de M. et Mme BARGET.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour cette vente.***

## **III. Délibération pour le recrutement de M. Anthony VILLENEUVE comme adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité avec un régime indemnitaire I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 31/03/2021.**

Monsieur le maire indique que suite au départ à la retraite de M. Jean-Pierre FAUGEROUX à compter du 1<sup>er</sup> Avril 202, il a été décidé d'embaucher M. Anthony VILLENEUVE à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 en tant que contractuel pour accroissement temporaire d'activité et ce jusqu'au 01/04/2021. Et à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, un poste sera donc créé au grade défini avec le Centre de Gestion.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour le recrutement de M. Villeneuve avec l'attribution de l'I.A.T.***

## **IV. Délibération concernant les études complémentaires pour les travaux de réhabilitation : Réseau assainissement suite au rapport de l'ATEC.**

➤ Suite au lancement des études pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, l'ATEC a lancé différentes consultations pour des études complémentaires :

1 - Repérage Amiante et HAP : Recherche de l'Amiante et des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (H.A.P) dans les chaussées.

3 entreprises consultées :	NEXTROAD :	1530 € HT
	SOCOTEC :	1100 € HT
	GINGER :	1160 € HT

2 – Etude GEODETECTION : Recherche des réseaux enterrés.

3 entreprises consultées :	ADRE Réseaux :	4190 € HT
	AUDRERIE :	2905 € HT
	DETECT Réseaux :	9700 € HT

### 3 – Etude GEOTECHNIQUE : Etude du sol en rapport au projet

3 entreprises consultées : ALPHA BTP :	3189 € HT
GEOTECH :	2840 € HT
GINGER :	4380 € HT

**Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour lui donner pouvoir de signature pour le rapport de l'ATEC. Ces derniers sont d'accord à l'unanimité.**

### **V- Délibération pour Projet Ecole Numérique 2020 :**

Dans le cas de l'appel à projet "Label Ecoles Numériques 2020 ", nous avons la possibilité d'équiper les classes de tablettes, de changer les ordinateurs par des ordinateurs portables et de remplacer le vidéoprojecteur interactif.

Le coût est d'environ 11 000 € HT, la subvention de l'Etat couvre 50% de la dépense engagée pour chaque école. Les dossiers doivent être déposés pour le 15 septembre 2020 au plus tard.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce projet, et autorise le maire à signer le devis correspondant au mieux aux besoins de l'école et l'ensemble des documents nécessaires à ce projet**

### **VI – Délibération pour l'achat d'un broyeur d'accotement :**

Le broyeur d'accotement actuel a 8 ans et il avait été acheté avec Pierre-Buffière. Il est utilisé par les trois communes : Pierre-Buffière, St Genest sur Roselle et Saint Hilaire Bonneval sous la responsabilité de M. Jean-Pierre FAUGEROUX.

Nous avons décidé de remplacer ce broyeur sachant qu'il reste encore négociable.

Il sera acheté en totalité par Saint Hilaire Bonneval ; Pierre-Buffière et St Genest sur Roselle nous rembourseront à hauteur du 1/3 de la facture.

Son prix est d'un montant de 11400 € TTC, la reprise de l'ancien est 3600 € TTC.

La participation financière de chaque commune pour l'achat de ce broyeur s'élève à **2600 € TTC** ( $11\ 400 - 3600 = 7800 / 3 = 2600$  €).

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce projet, et autorise le maire à signer le devis correspondant et l'ensemble des documents nécessaires à ce projet.**

### **VII – Informations diverses**

#### **➤ Budget :**

Monsieur Le Maire précise que suite à une erreur matérielle sur le budget principal en section de fonctionnement et à la demande du trésorier, les dépenses de fonctionnement au chapitre "023 : Virement à la section d'investissement" pour un montant de 390 121,90 € sont à supprimer du chapitre 023 et en accord avec la préfecture, cette même somme a été affectée et créée au chapitre "615231 : entretien voirie", dans les dépenses de fonctionnement afin de garder l'équilibre budgétaire entre les dépenses et recettes de fonctionnement d'un montant de 1 068 906,90 €.

#### **➤ Point Communauté de communes BSHV :**

Monsieur Le Maire indique que la préfecture de la Haute-Vienne a versé la somme totale de 260422 € à la communauté de communes BSHV dont 15377 € est attribuée

à notre commune dans le cadre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

➤ **Autres points :**

1- M. Le Maire ajoute que la Région a attribué une subvention de 50 000 € pour l'aménagement de la maison communale. La préfète de la Région Nouvelle Aquitaine a également accordé pour l'aménagement de la maison communale, la somme de 52 995,40 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L)

2- La sécurisation de l'accès aux cloches a été subventionnée à hauteur de 587,64€ de la part de l'Etat dans le cadre de la DETR.

3- Point sur le SITCOM

Monsieur le Maire précise que la facture des ordures ménagères augmente de 6 % cette année, que les déchets organiques ne seront plus collectés à partir de janvier 2023 et donc qu'il faut réfléchir à un composteur au niveau du restaurant scolaire et qu'à compter de janvier 2022, le ramassage ne se fera que tous les 15 jours.

Il ajoute que le lundi 21 septembre à 17 h 30, le cabinet A2i présentera le projet d'aménagement du bourg et qu'il faut réfléchir au devenir de la maison de M. Valéry en sachant que la charpente n'a pas besoin d'être refaite.

Dominique BATAILLER demande si un bardage ne pourrait pas être installé sur la halle couverte car lorsqu'il pleut, l'eau pénètre assez loin à l'intérieur du bâtiment. Monsieur le Maire répond qu'il faut voir avec l'aménagement du bourg.

Mireille DEMAR-LAGE indique que, pour le parcours santé, elle a eu un devis de 17 000 € correspondant aux panneaux signalétiques et Marie-Cécile Lecomte ajoute qu'une piste de bi-cross pourrait être ajoutée.

Jean-Michel BRUN précise que des photos aériennes du cimetière ont été prises avec un drone et qu'il faudra voir pour les exploiter dans le cadre de la récupération des tombes abandonnées.

Philippe VEYRIRAS ajoute que l'orthophoniste Mme Séverine DURAND qui va s'installer à la rentrée a un numéro de santé ainsi qu'un numéro de téléphone professionnel. Prendre contact avec la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.